Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20261112-4_2026_11_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

Commune Le Mené

La Croix Jeanne Even
22 330 Le Mené

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 12 NOVEMBRE 2026

Le 12 novembre 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la Mairie du Mené sur convocation en date du 6 novembre 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (33) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, COLLET Marie-Noëlle, COLLET Patrice, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DESORT Fabrice, Diehl Cathy, DONNE Jean-Michel, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, LE GOFF Charlotte, MOY Jean-Yves, OLIVROT Mélanie, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, QUERE Mélanie, ROCABOY Jean-François, ROUILLE Daniel, ROUXEL Anne-Marie, SAGORY Kevin, Schmittag Emmanuelle, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (2) : JAFFROT Eric ayant donné pouvoir à LABBE Jean-Luc, GANNAT Marie-Hélène ayant donné pouvoir à OLIVROT Mélanie.

Etait excusé (0) :

Etait absent (0) :

N° délibération

4-2026 11 12

Monsieur Cyril Conan est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Objet : Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,
Vu le budget,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	33
Pouvoirs	2
Pour	35
Contre	
Abstention	

Le Maire informe l'assemblée :
Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
Considérant le besoin devenu permanent d'une direction périscolaire sur le site de St-Gouëno,
Considérant les 18 mois de contrat déjà effectué par l'agent sur ce site scolaire en animation puis en direction,
Le Maire propose à l'assemblée :

- De créer un poste à complet (35/35ème) de Direction Périscolaire et Animatrice enfance sur le grade d'adjoint d'animation à temps complet compter du 1er janvier 2027.
-

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte ces propositions, modifiant ainsi le tableau des effectifs :

Filière	grade	ETP POSTE	ETP agent
		20	18.9
Administrative	Adjoint administratif	2	2
	Adjoint administratif ppal 2° cl	1	1
	Adjoint administratif ppal 1° cl	7	7
	Rédacteur	3	2.9
	Rédacteur ppal 2° cl	1	1
	Rédacteur ppal 1° cl	2	2

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20261112-4_2026_11_12-DE

	Attaché Territorial	2	1
	Attaché Territorial principal	2	2
		14	12.7
Animation	Adjoint d'animation	7	5.8
	Adjoint d'animation ppal 2° cl	2	1.9
	Adjoint d'animation ppal 1° cl	2	2
	Animateur	2	2
	Animateur principal 2° cl	1	1
		1.8	1.8
Médico sociale	Auxiliaire puériculture de classe supérieure	1	1
	Auxiliaire puériculture de classe normale	0.8	0.8
		60.37	56.23
Technique	Adjoint technique	24.43	23.43
	Adjoint technique ppal 2° cl	7.94	7
	Adjoint technique ppal 1° cl	11	11
	Agent de maîtrise	7	6.8
	Agent de maîtrise principal	4	4
	Technicien	1	1
	Technicien ppal 2° cl	1	1
	Technicien ppal 1ère classe	4	2
		1	0
Police	Brigadier chef principal	1	0
		10.21	7.71
Sociale	Agent social	4.1	1.6
	Agent social principal 2ème classe	1.4	1.4
	Agent de maîtrise	2	2
	Agent de maîtrise principal	0.91	0.91
	Educateur jeunes enfants	0.8	0.8
	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	1
Total général		107.38	97.34

Pour extrait conforme

Le Mené, le 16 novembre 2026

Gérard DABOUIN

Maire

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

Cyril CONAN

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 18/11/2026
- et de sa publication le 16/11/2026

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)